



COMMUNE DE VEULETTES-SUR-MER AMÉNAGEMENT DU TALUS À L'ARRIÈRE DE L'ÉGLISE RÈGLEMENT DE CONSULTATION

PROCÉDURE ADAPTÉE en application des articles L 2123 -1 et R2123 -1 à 7 :

- l'ordonnance n° 2018-1074 du 26.11.2018 portant **partie législative** du code de la commande publique 2019
- du décret n° 2018-1075 du 03.12.2018 portant **partie réglementaire** du code la commande publique 2019

Date et heure de remise des offres :
Le lundi 27 juillet 2026 avant 12h00

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE VEULETTES-SUR-MER

14, rue de Greenock
76430 VEULETTES-SUR-MER

02 35 97 54 00
info@ville-veulettes-sur-mer.fr

MAITRE D'ŒUVRE

SAS ENTRE CIEL ET TERRES

Samuel CRAQUELIN – Architecte Paysagiste
2 rue Goubermoulins
76170 LILLEBONNE
02 35 38 00 78

samuel.craquelin@cielterres.fr

S O M M A I R E

1. ACHETEUR PUBLIC	3
1.1 NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ACHETEUR PUBLIC	3
1.2 NOM ET ADRESSE DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE	3
1.3 ADRESSE AUPRÈS DE LAQUELLE LES DOCUMENTS PEUVENT ÊTRE OBTENUS	3
1.4 ADRESSES OÙ LES OFFRES DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES	3
1.5 TYPE D'ACHETEUR PUBLIC	3
2. OBJET DU MARCHÉ	3
2.1 DESCRIPTION	3
2.1.1 Type de marché de travaux	3
2.1.2 Description/objet du marché	3
2.1.3 Lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou des prestations de service	3
2.1.4 Division en lot	3
2.1.5 Nomenclature	3
2.1.6 Possibilité de soumissionner	4
2.1.7 Variante	4
2.1.8 Prestations supplémentaires éventuelles ou alternative (PSE)	4
2.1.9 Durée du marché ou délai d'exécution	4
2.1.10 Visite obligatoire du site	4
3. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE	4
3.1 CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ	4
3.1.1 Cautions et garanties exigées	4
3.1.2 Modalités essentielles de financement et de paiement	4
3.1.3 Forme juridique	4
3.1.4 Autres renseignements	4
4. PROCÉDURE	4
4.1 CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES	4
4.1.1 Date limite de réception des offres	6
4.1.2 Langue	6
4.1.3 Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre	6
4.1.4 Négociation	6
5. AUTRES RENSEIGNEMENTS	6
5.1 CONTENU DU DOSSIER DE LA CONSULTATION	6
5.2 MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES	6
5.3 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	8
5.4 APPLICATION DU RÈGLEMENT	8
5.5 INFORMATION COMPLÉMENTAIRE	8
6. MÉMOIRE TECHNIQUE	9

1. **ACHETEUR PUBLIC**

1.1 Nom et adresse officiels de l'acheteur public

Dénomination	COMMUNE DE VEULETTES-SUR-MER
	14, rue de Greenock
Adresse	76 430 VEULETTES-SUR-MER info@ville-veulettes-sur-mer.fr
Téléphone	02 35 97 54 00

1.2 Nom et adresse de la maîtrise d'œuvre

ENTRE CIEL ET TERRES

Samuel CRAQUELIN Architecte Paysagiste
2 rue Goubermoulins
76170 LILLEBONNE - 02 35 38 00 78
secretariat@cielterres.fr - samuel.craquelin@cielterres.fr

1.3 Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus

Le dossier de consultation est téléchargeable via le profil d'acheteur du Pouvoir Adjudicateur à l'adresse suivante, l'accès à cette plateforme est gratuit :

<https://marchespublics.adm76.com>

En cas de difficultés rencontrées, les soumissionnaires disposent sur le site d'un service support clients dans l'onglet « aide » en cliquant sur le lien « assistance ».

Toutes questions et réponses seront faites obligatoirement via le profil d'acheteur au plus tard 8 jours avant la date et heure de remise des offres.

1.4 Adresses où les offres doivent être envoyées

Par téléchargement, à l'adresse suivante :

<https://marchespublics.adm76.com>

1.5 Type d'acheteur public

Collectivité territoriale.

2. **OBJET DU MARCHÉ**

2.1 Description

2.1.1 Type de marché de travaux

Exécution

2.1.2 Description/objet du marché

AMÉNAGEMENT DU TALUS À L'ARRIÈRE DE L'ÉGLISE

2.1.3 Lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou des prestations de service

COMMUNE DE VEULETTES-SUR-MER

2.1.4 Division en lot

LOT UNIQUE : Maçonneries paysagères

2.1.5 Nomenclature

Code principal	Description
45112700-2	Travaux d'aménagement paysager

2.1.6 Possibilité de soumissionner

Sans objet.

2.1.7 Variante

Sans objet

2.1.8 Prestations supplémentaires éventuelles ou alternative (PSE)

Le lot maçonneries paysagères comporte deux PSE (Prestation Supplémentaire Éventuelle)

- PSE N°1 : Fourniture et mise en œuvre de tressage en azobé
- PSE N°2 : Fourniture et plantation de lierre dans les blocs talus

2.1.9 Durée du marché ou délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé à :

LOT UNIQUE : Maçonneries paysagères

4 mois à compter de l'envoi d'un ordre de service, y compris la période de préparation

2.1.10 Visite obligatoire du site

Le candidat doit prendre connaissance des lieux, du site et de son environnement, de l'importance et de la nature des prestations à effectuer et de toutes les difficultés et sujétions pouvant résulter de leur exécution.

La visite sur site fera l'objet de rendez-vous (le matin) en présence de Madame Françoise GUILLOT, Maire et donnera lieu à l'établissement d'un certificat de visite qui sera remis à chaque candidat. Le candidat devra joindre ce certificat à son offre.

Lors de votre visite merci de bien vouloir vous munir du certificat de visite joint au dossier de consultation, qui vous sera signé et tamponné.

Il est précisé que cette visite présente un caractère obligatoire pour la recevabilité de l'offre.

Les entreprises seront tenues de prendre contact comme suit :

Personne à contacter : Madame Françoise GUILLOT, Maire : 06 25 91 33 22

3. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

3.1 Conditions relatives au marché

3.1.1 Cautions et garanties exigées

Une retenue de garantie de 5 % sera prélevée. Elle pourra être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande si les deux parties sont d'accord.

3.1.2 Modalités essentielles de financement et de paiement

Le mode de règlement choisi par l'administration est le virement.

3.1.3 Forme juridique

Groupement conjoint avec le mandataire solidaire.

3.1.4 Autres renseignements

Conformément aux dispositions de l'article L.2194-17 et suivants du code de la commande publique 2019, une avance pourra être versée au titulaire lorsque le montant initial du marché est supérieur à 50 000 € HT et que le délai d'exécution est supérieur à deux mois. Le candidat devra indiquer à l'article 2 de l'Acte d'Engagement s'il accepte ou refuse le versement de cette avance

4. PROCÉDURE

La présente **procédure adaptée** est soumise aux dispositions du Code de la Commande Publique 2019 articles L.2123-1 et R 2123-1 à 7.

4.1 Critères de sélection des offres

Les candidatures seront examinées dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique selon les articles R.2152-1 à R.2152-8 (candidatures) articles R.2152-1 à R.2152-8 (sélection, classement et conditions de rejets de certaines des offres), sous les conditions et avec le respect des précisions suivantes :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante)

60 %	- Valeur technique de l'offre appréciée notamment suivant les informations figurant sur un Mémoire Technique présenté par l'entreprise. <i>(à titre indicatif une trame de mémoire technique est annexée à la fin du présent règlement. Les candidats sont fortement invités à élaborer un document personnel plus détaillé).</i>
40 %	- Prix des prestations

1. **Valeur technique** (coefficient de pondération : 0.60) apprécié à partir du mémoire technique suivant la formule :

note attribuée sur un total de 20 x coef de pondération

sur chacun des critères suivants du mémoire technique que le soumissionnaire aura renseignés :

- Organisation et méthodologie du chantier y compris signalisation de chantier et plan de circulation **8 points**
- Moyens en personnel et en matériel mis en œuvre pour cette opération **5 points**
- Provenance et qualité des matériaux et des végétaux : **5 points**
- Mesures préconisées pour le respect de l'environnement **2 points**

Notation pour chacun des sous-critères :

0%	de la note si	non ou pas fourni
20%	de la note si	insuffisant
40%	de la note si	acceptable
60%	de la note si	suffisant
80%	de la note si	bien
100%	de la note si	très bien

2. **Prix des prestations** (coefficient de pondération : 0.40) suivant la formule :

note de l'offre la plus basse/l'offre considérée = note x 20 x coef. de pondération

Le marché sera attribué au candidat ayant obtenu la note la plus élevée au classement général, soit le total de la note de la valeur technique, du prix des prestations.

Les travaux sont traités à prix global et forfaitaire.

Le(s) prix pris en compte sera (seront) celui (ceux) indiqué(s) à l'Acte d'Engagement.

Dans le cas où des erreurs de calcul ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire ou dans le sous détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant : en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Dans le cas où plusieurs offres jugées les plus intéressantes sont considérées comme équivalentes, il sera demandé aux candidats de nouvelles offres. Le Maître d'Ouvrage pourra demander également aux candidats de préciser ou compléter la teneur de leur offre.

4.1.1 Date limite de réception des offres

Le lundi 27 juillet 2026 avant 12 heures

4.1.2 Langue

Devant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation : le français.

4.1.3 Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Le délai de validité des offres est de **120** (cent vingt jours) à compter de la date limite fixée pour leur réception

4.1.4 Négociation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité d'engager des négociations avec tous les candidats sélectionnés.

Cette phase de négociation sera réalisée par écrit via la plateforme du profil de l'acheteur. La négociation portera sur les aspects techniques et financiers du marché.

Les offres irrégulières ou inacceptables peuvent devenir régulières ou acceptables à l'issue de la négociation, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Les offres inappropriées sont éliminées.

À l'issue des négociations, après confirmation par chaque candidat des modifications éventuelles de son offre, le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères définis à l'article ci-dessus. Les offres régulières, acceptables et appropriées, sont classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution.

Les offres qui demeurent irrégulières ou inacceptables sont éliminées.

Dans le cas d'une modification financière ou technique de l'offre, celle-ci fera l'objet d'un nouvel acte d'engagement, DPGF et mémoire technique et le délai de validité des offres sera décompté à partir de la date de remise des offres définitives fixée par l'administration par courrier ou par courriel aux candidats admis à négocier.

5. AUTRES RENSEIGNEMENTS

5.1 Contenu du dossier de la consultation

- ☐ Règlement de consultation (RC)
- ☐ Acte d'engagement (A.E)
- ☐ Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- ☐ Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- ☐ Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
- ☐ Mémoire technique
- ☐ Certificat de visite
- ☐ Plan des travaux :
 - ✓ Pièce 1.0 : Plan des aménagements
 - ✓ Pièce 2.0 : Plan des plantations

5.2 Modalités de remise des offres

Transmission électronique obligatoire (art. L. 2132-2 et R.2132-1 à 14 du code de la commande publique 2019)

Les documents sont à transmettre au pouvoir adjudicateur par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://marchespublics.adm76.com>

Les plis électroniques doivent être présentés en 2 fichiers distincts dont un comporte les pièces de la candidature et l'autre les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT + 01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde n'est pas considérée comme une offre sauf si le pouvoir adjudicateur est dans l'impossibilité de constater l'offre déposée sur le profil d'acheteur.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : JPG, PDF, rtf ;

La signature électronique n'est pas exigée.

Les candidats, ayant remis un pli par voie électronique, sont informés de la re-matérialisation de l'offre en document papier, préalablement à la conclusion du marché avec l'attributaire. Le candidat sera alors invité à procéder à la signature manuscrite des documents re-matérialisés.

Après attribution, le candidat est informé et/ou invité à transformer son offre électronique en offre papier pour donner lieu à une signature manuscrite originale du marché par les parties.

Documents composant l'offre :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefe.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise conformément au code de la commande publique 2019 :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

Les renseignements concernant les moyens humains et les moyens matériels

- Déclaration indiquant les effectifs actuels de l'entreprise et l'importance du personnel d'encadrement au cours des trois derniers exercices ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus au code de la commande publique 2019 :

- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés dans le code de la commande publique 2019

L'acte d'engagement (A.E.) et annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) (cahier ci-joint à accepter sans aucune modification)

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), (cahier ci-joint à accepter sans aucune modification)

Les Décompositions du Prix Global et Forfaitaire, (D.P.G.F) au **format Excel et pdf**,

L'attestation de visite des lieux daté, signé et tamponné par la maîtrise d'ouvrage.

Liste des plans

Un mémoire justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux, daté et visé. Il sera rédigé en français et portera notamment sur les points suivants :

- Organisation et méthodologie du chantier
- Moyens en personnel et en matériel mis en œuvre pour cette opération
- Provenance et qualité des matériaux et des végétaux
- Mesures préconisées pour le respect de l'environnement

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue à l'article 5.2 du cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'article 3 de l'acte d'engagement.

Toute offre présentée sur un document autre que ceux du Dossier de Consultation des Entreprises ou comportant des quantités différentes de celles figurant sur le devis du D.C.E sera éliminée de plein droit sans que le soumissionnaire puisse prétendre à une quelconque indemnisation.

Lorsqu'un candidat constatera une erreur dans le DPGF du Dossier de Consultation des Entreprises et estimera qu'elle mérite d'être rectifiée, il remettra son offre avec deux montants :

- Le premier sera le résultat de l'application des prix unitaires qu'il propose aux quantités de natures d'ouvrages qui figurent dans le Quantitatif du D.C.E.
- Le deuxième sera celui correspondant à la modification que le candidat estime devoir apporter au Quantitatif
 - o en modifiant les quantités de natures d'ouvrages qui y sont indiquées ;
 - o et/ou en y ajoutant éventuellement des natures d'ouvrages et en indiquant les quantités et prix correspondants.

Conformément aux dispositions du code de la commande publique 2019, le soumissionnaire retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus au code de la commande publique 2019.

Le délai imparti pour la remise des éléments complémentaires est fixé à cinq (5) jours à compter de la date de réception de la demande.

En cas de non-respect du dit délai, l'offre de l'attributaire désigné sera déclassée par le Pouvoir Adjudicateur, la même demande sera faite auprès du candidat classé en 2ème position avec les mêmes effets et obligations.

Afin de satisfaire aux obligations fixées par le b) du I (du code des marchés publics) , le candidat établi dans un État autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les États où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé, devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

5.3 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires d'ordre administratif ou technique qui leur seraient nécessaires, les soumissionnaires pourront faire parvenir, au plus tard HUIT (8) jours avant la date limite de remise des offres, leur demande via le profil d'acheteur.

<https://marchespublics.adm76.com>

Une réponse sera apportée à l'ensemble des entreprises qui auront téléchargés le dossier de consultation des entreprises après s'être identifiées.

5.4 Application du règlement

Tout candidat, du fait même de sa participation à la consultation, accepte toutes les clauses et conditions du présent règlement.

5.5 Information complémentaire

Les candidats qui souhaiteraient obtenir des informations complémentaires sur les modes de passation des marchés publics, les divers imprimés évoqués dans le présent Règlement de la Consultation etc.. pourront utilement consulter le site internet du ministère de l'économie et des finances : MINEFE

6. MÉMOIRE TECHNIQUE

RAPPEL : La valeur technique de l'offre appréciée notamment suivant les informations figurant sur un Mémoire Technique présenté par l'entreprise est l'un des critères de classement des offres

(la présente « trame » de mémoire technique n'a que valeur indicative. Les candidats sont fortement invités à élaborer un document personnel plus détaillé).

- ▶ Nom de l'entreprise :
- ▶ visite des lieux : ☒ OUI ☐ NON
- ▶ Éléments complémentaires :
 - Provenance et qualité des matériaux et des végétaux
 - Moyens en personnel et en matériel
 - Organisation et méthodologie du chantier